

Recours en révision

Par **ayrolle**, le **01/03/2005** à **20:46**

le recours en révision n'a pas de prescription, on le voit en ce moment avec l'affaire SEZNEC mais , il faut apporter des preuves nouvelles ou tout au moins des éléments nouveaux, et prouver que certains faits sont faux. est-ce exact ? qui peut me donner la marche à suivre, une demande et deux mois pour déposer le dossier complet ? et ensuite, comment cela se passe ? est-ce qu'il y a à nouveau convocation explications etc . . . est-ce que le recours sursoit à l'exécution ? merci d'avance.

Par **germier**, le **03/03/2005** à **22:42**

Je reviens à tes histoires : je crois que ton avocat ou l'autre, ou tous les deux ont laissé passer une bombe à retardement que la Cour de Cas.devrait faire exploser